

Chapitre 1

Commentaire d'introduction

Contenu

| | |
|---|---|
| Introduction | 3 |
| Partenariats public-privé | 5 |
| Informations dans le présent volume | 5 |
| Remerciements | 5 |

Commentaire d'introduction

Introduction

1.1 Dans mon commentaire d'introduction de chacune des deux dernières années, j'ai souligné les quatre mesures que le gouvernement devrait prendre pour améliorer l'intégrité et la transparence de l'information qu'il présente sur la situation financière de la province. À mon avis, trois des quatre aspects laissent encore à désirer.

Publication des états financiers

1.2 Un aspect que j'ai mentionné par le passé est la date de publication des états financiers de la province. La *Loi sur l'administration financière* exige que la province publie ses états financiers le 30 septembre de chaque année au plus tard. La province a publié ses états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 mars 2009 le 28 septembre 2009. Les états financiers des deux exercices antérieurs ont été publiés le 28 septembre 2007 et le 26 septembre 2008 respectivement.

1.3 Ces dates sont intéressantes, car l'alinéa 2(4)a) de la *Loi sur l'Assemblée législative* prévoit que la prochaine élection générale provinciale aura lieu le 27 septembre 2010. À mon avis, le gouvernement devrait indiquer sans équivoque s'il a l'intention ou non de publier ses états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2010 avant le 27 septembre 2010.

Versement de subventions en fin d'exercice

1.4 Un autre point que j'ai soulevé dans notre rapport de 2006, et de nouveau dans nos rapports de 2007 et de 2008, est la pratique du gouvernement d'accélérer le versement des subventions de fonctionnement à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes. Ces paiements accélérés ont cessé lors de l'exercice terminé le 31 mars 2009, ce qui fait paraître le montant de la subvention de fonctionnement artificiellement bas – les états financiers montrent que la subvention pour l'exercice terminé le

31 mars 2008 a été de 274,0 millions de dollars, alors qu'elle a été de seulement 123,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. À mon avis, le gouvernement a enfin cessé la pratique de verser ces subventions de fonctionnement à l'avance non pas parce que c'était la bonne chose à faire, mais parce qu'il faisait déjà face à un déficit important pour l'exercice. Le paiement à l'avance de telles subventions me préoccupe parce que cette pratique masque les résultats normaux des activités, et j'espère sincèrement que le gouvernement a abandonné cette pratique pour de bon.

Information axée sur l'avenir

1.5 Dans le passé, j'ai demandé au gouvernement de fournir plus l'information axée sur l'avenir. Les budgets de 2009-2010 et de 2010-2011 présentent des tableaux des recettes, des dépenses et des excédents ou déficits prévus pour une période pluriannuelle. Dans le budget de 2010-2011, la présentation de ces prévisions est beaucoup plus claire que pour le budget de 2009-2010, et j'ai aussi constaté avec plaisir que le gouvernement présente son budget de 2010-2011 bien avant le début de l'exercice – ce qui, à mon avis, est une pratique exemplaire.

1.6 Cependant, l'information axée sur l'avenir publiée par le gouvernement demeure limitée. Tandis que le budget de 2010-2011 prévoit des déficits pour les exercices 2010-2011 à 2013-2014 avant un retour à un excédent en 2014-2015, il donne des prévisions de dette nette seulement jusqu'au 31 mars 2011. La dette nette prévue au 31 mars 2011 est de près de 9,6 milliards de dollars. Les lecteurs doivent établir eux-mêmes l'estimation de la dette nette après 2011. Le budget prévoit des déficits additionnels de 1,5 milliard de dollars après le 31 mars 2011, mais il ne donne pas d'estimations des futures dépenses en capital. Il est toutefois évident que la dette nette devrait finir par atteindre au moins 11,0 milliards de dollars.

1.7 Le tableau suivant montre la croissance réelle en pourcentage des recettes et des dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2009 et la croissance estimative annuelle en pourcentage jusqu'au 31 mars 2015 :

| Exercices terminés le 31 mars | | | | | | | |
|-------------------------------|-----------------|-------------|-------|---------|-------|-------|-------|
| | Résultats réels | Estimations | | | | | |
| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
| Recettes | 2,1 % | 0,1 % | 1,8 % | 0,1 % | 2,6 % | 4,5 % | 4,5 % |
| Dépenses | 6,4 % | 7,8 % | 1,6 % | (0,8 %) | 0,7 % | 0,6 % | 0,6 % |

1.8 Les chiffres du tableau montrent que la croissance des dépenses dépasse de façon importante la croissance des recettes pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 et que l'écart devrait s'accroître pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010. Le gouvernement prévoit ensuite ramener la croissance des dépenses à un niveau inférieur à la croissance des recettes pendant les cinq prochains exercices, y compris deux exercices pour lesquels la croissance des recettes excédera la croissance des dépenses de près de quatre points de pourcentage. Le budget laisse entendre que d'importantes compressions des dépenses seront à faire, mais sans expliquer comment ces compressions seront réalisées. Cela montre que le gouvernement n'a pas encore atteint le niveau de transparence nécessaire pour que la population puisse comprendre comment il a l'intention d'éliminer les déficits annuels et commencer à abaisser la dette nette de la province. Le gouvernement doit donc encore fournir plus d'information axée sur l'avenir.

Partenariats public-privé

1.9 Une autre préoccupation que j'ai cette année en matière de transparence est l'approbation des partenariats public-privé ou PPP. Le gouvernement a annoncé un certain nombre de projets de PPP, mais je ne sais pas comment il en a rendu compte dans le budget de capital de la province. À mon avis, avant de conclure des contrats pour des PPP, le gouvernement devrait obtenir l'approbation de l'Assemblée législative au moyen d'un crédit avant la signature du contrat.

Informations dans le présent volume

1.10 Le présent volume contient une foule d'autres informations, y compris les recommandations que nous avons formulées dans les lettres de recommandations à la suite de nos vérifications financières, les résultats de notre travail sur les systèmes d'information et une analyse détaillée de certaines informations financières.

Remerciements

1.11 Je tiens à souligner ma gratitude pour la bonne collaboration que nous avons reçue des ministères et des organismes du gouvernement au cours de notre travail de vérification financière. Notre travail de vérification financière est de plus en plus complexe, et la collaboration des organismes que nous vérifions est essentielle.

1.12 Je tiens en particulier à remercier tous les membres du personnel du Bureau du vérificateur général pour une autre année de travail soutenu et leurs efforts déterminés pour améliorer la reddition de comptes et la transparence du gouvernement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michael Ferguson". The signature is fluid and cursive, with a prominent initial "M" and a long, sweeping tail.

Michael Ferguson, CA
Vérificateur général